

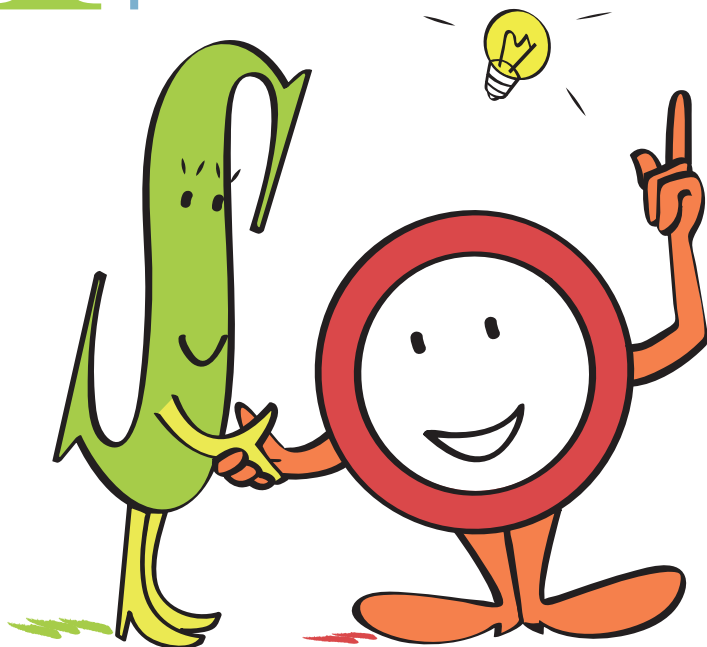
Créer son asso en 10 (brèves) leçons

10 choses à savoir et à faire
pour se lancer dans l'aventure associative



01

Être au moins deux
et partager une idée



Identifier un but commun et élaborer un projet collectif.
Définir les finalités et les valeurs, les objectifs stratégiques
et opérationnels et l'évaluation. Établir un plan d'actions.

02

Avoir au moins 16 ans



Tout mineur âgé de 16 ans révolus peut librement participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration.

En dessous de 16 ans c'est possible aussi, avec une autorisation parentale écrite.

03

Pas d'objet illicite

Pssstt..!

J'ai un projet d'association !



Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement est nulle et de nul effet.

04

Un but non lucratif



L'objet principal de l'association est de mettre en commun connaissances et activité dans un but autre que le partage de bénéfices.

Les bénéfices sont utilisés pour le projet global et le fonctionnement de l'association.

05 | Rédiger collectivement les statuts

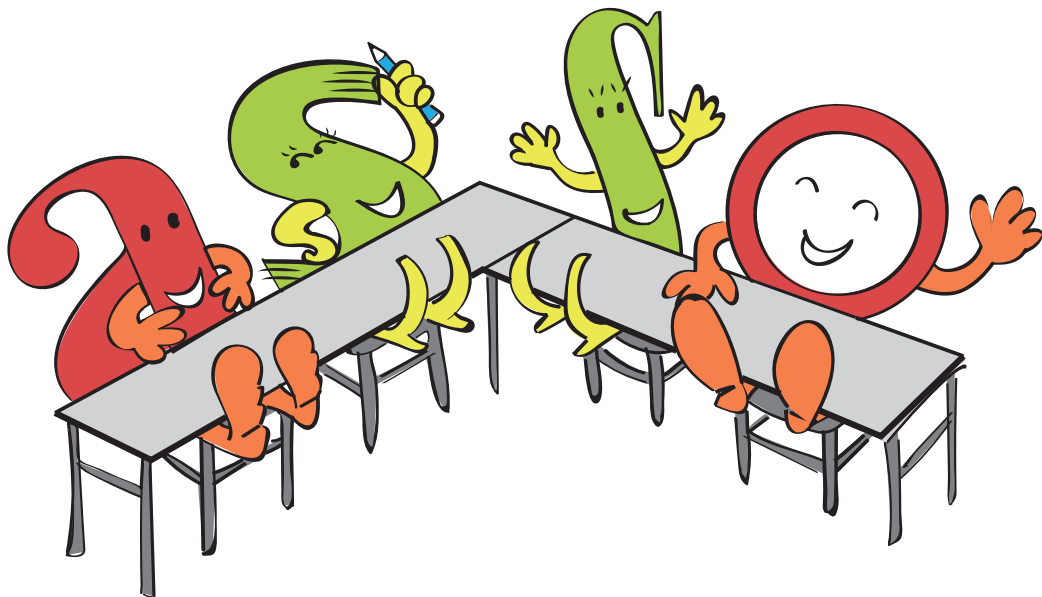


L'association est un contrat de droit privé entre adhérent(e)s.
Le texte de référence est les statuts.

Ce document est constitué d'une suite d'articles définissant
l'objet et le fonctionnement de l'association.

06

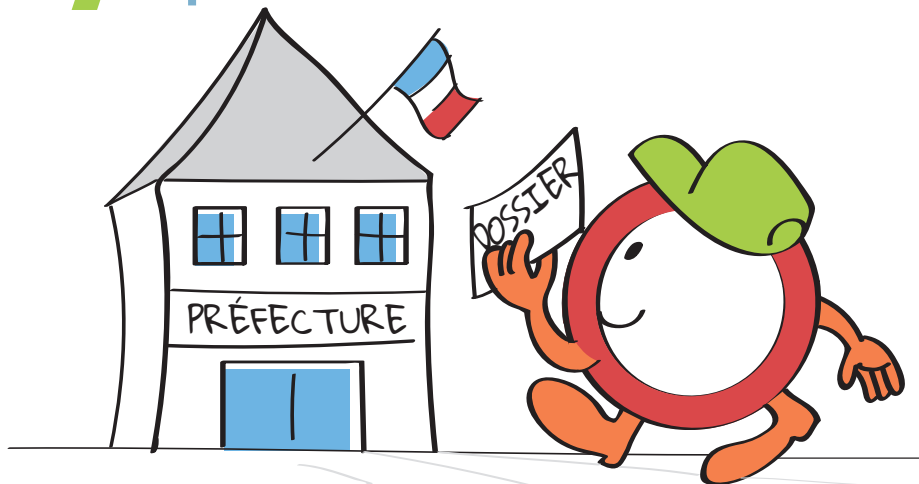
Organiser une assemblée générale constitutive



Organiser une assemblée générale constitutive avec toutes les personnes s'engageant dans le projet.

Au cours de celle-ci, les adhérent(e)s discutent et approuvent les statuts, puis procèdent aux élections prévues par ceux-ci. Il faut préciser les personnes élues et les responsabilités.

07 | Déposer une déclaration



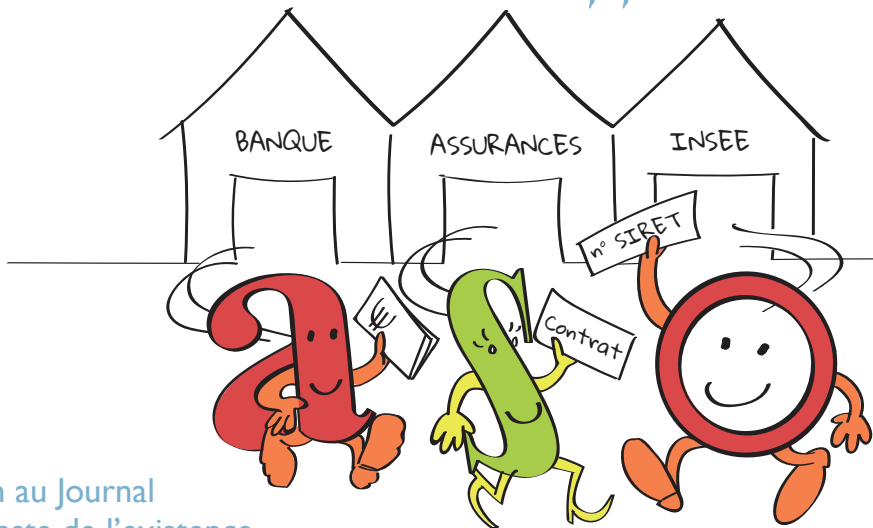
Déposer une déclaration à la préfecture ou sous-préfecture du siège social où est située l'association.

Les documents à fournir sont : le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale constitutive, les statuts, les formulaires Cerfa de création et de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration de l'association.

L'administration délivre un récépissé de déclaration, dans un délai de 5 jours.

08

Attendre le récépissé et la parution au Journal Officiel



La parution au Journal Officiel atteste de l'existence de l'association en tant qu'entité juridique.

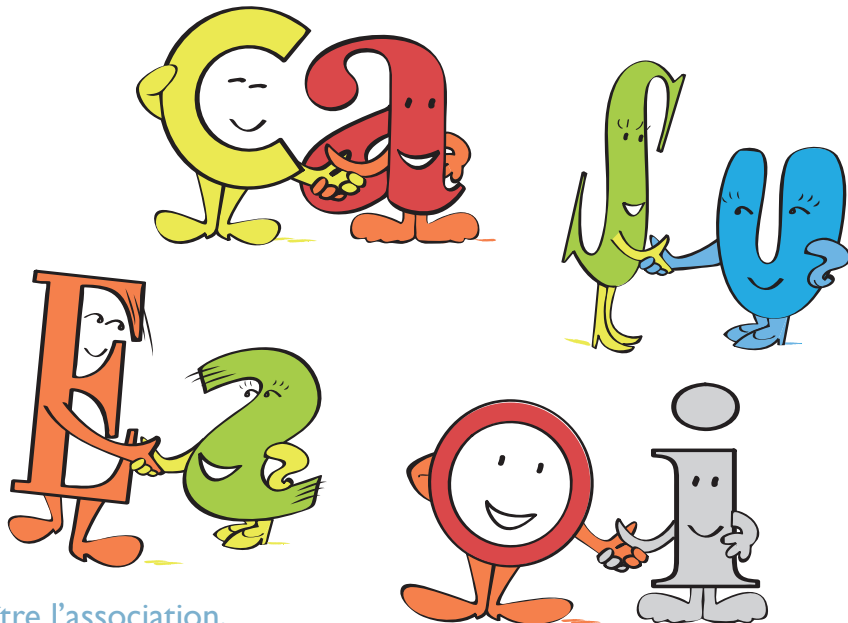
Une fois l'extrait de parution au JO reçu, l'association peut :

- Ouvrir un compte en banque
- Souscrire une assurance en responsabilité civile
- Demander un numéro de SIRET à l'INSEE.

La parution au Journal Officiel est gratuite depuis le 1^{er} janvier 2020

09

Communiquer et recruter des bénévoles



Faire connaître l'association,
recruter des bénévoles et définir leur action.
Les bénévoles agissent dans une association pour mener
à bien l'objet pour lequel elle s'est constituée.
Ils, elles s'y investissent de manière volontaire et à titre gratuit.

10

Passez à l'action !



Vous en savez plus maintenant sur comment
créer votre association !
Alors, retroussiez vos manches et c'est parti !